



## APPEL DE CANDIDATURES

### CHAUFFEUR.E DE CAMION ET OPÉRATEUR.E DE CHARGEUR (TEMPORAIRE SAISON HIVERNALE – SOIRS ET FINS DE SEMAINE)

Premier PARC NATUREL HABITÉ au Québec et au Canada, Saint-Donat se distingue par le mariage d'une qualité de vie exceptionnelle, d'un environnement où les services culturels, récréatifs et sociaux foisonnent et, source incontournable du maintien de ces acquis, une préoccupation continue pour le développement économique. Quoi de plus invitant pour y établir votre famille tout en vous joignant à une équipe dynamique, jeune et innovante.

La Municipalité de Saint-Donat est à la recherche d'une personne qualifiée afin de pourvoir un poste temporaire de chauffeur.e de camion et opérateur.e de chargeur pour compléter son équipe de soirs et fins de semaine au Service des travaux publics et des parcs.

#### Sommaire de la fonction

Sous la supervision des contremaîtres et du directeur des travaux publics et des parcs, le/la titulaire du poste conduit et opère divers véhicules dans l'exécution de certains travaux auxquelles sont rattachées ces machineries. De plus, il/elle doit assurer divers travaux de chargement, de transport et d'épandage. D'une manière générale et non limitative, il/elle doit :

1. Effectuer la ronde de sécurité requise, selon la politique existante, complète le registre et effectue de menus travaux d'entretien ; rapporte toute défektivité par écrit ; fait le plein de carburant, vérifie les niveaux des liquides et veille à le maintenir propre
2. Procéder aux vérifications de sécurité et aux inspections régulières avant, pendant et suite à l'utilisation du véhicule
3. Opérer diverses machineries lourdes pour l'exécution de certains travaux auxquelles sont rattachées ces machineries (toute machinerie à l'exclusion de la niveleuse, de la rétrocaveuse et de la pelle)
4. Effectuer divers travaux de chargement et de transport de neige, de terre, de gravier et autres genres à l'aide d'un chargeur sur roues ou d'une rétrocaveuse
5. Effectuer différents travaux d'épandage, d'aplanissement, de nivelage, de foulage de terre, de gravier et autres du même genre
6. Enlever et installer le godet et divers équipements du chargeur sur roues muni d'un dispositif automatique (souffleur à neige, balai de rue, etc.)
7. Déblayer la neige des entrées municipales, rues et stationnements
8. Répandre du sable ou de la pierre ou du sel dans les allées, entrées, chemins, trottoirs et rues
9. Effectuer des réparations mineures
10. Effectuer toute autre tâche connexe requise par son supérieur

#### Exigences, qualités et aptitudes

- Détenir un diplôme d'études professionnelles en conduite de véhicules lourds et 6 à 12 mois d'expérience
- Posséder au minimum un permis de conduire classe 3 valide, le permis de classe 1 est un atout
- Posséder de l'expérience pertinente dans l'opération de véhicules lourds en montagne est un atout
- Détenir une formation en santé et sécurité générale sur les chantiers de construction
- Être disponible à l'extérieur des heures régulières de travail en cas d'urgence ou lorsque nécessaire en opération déneigement (jours, soir, nuit, 7 jours / 7)
- Avoir une bonne santé et être capable d'exécuter des travaux manuels durant tout son quart de travail
- Être prêt à collaborer et à transmettre ses connaissances dans tous les champs d'activité
- Avoir l'esprit d'équipe
- Avoir des habiletés manuelles, de la débrouillardise et le souci du travail bien fait
- Détenir une connaissance de base en mécanique constitue un atout

#### Salaire, horaire de travail et durée

Le taux horaire débute à 27.66 \$, auquel s'ajoute les avantages de la convention collective de travail en vigueur. L'horaire de travail est majoritairement de soir et de fin de semaine. Le mandat est d'une durée de 17 semaines à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2023.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae avant le **1er décembre 2023** à 16 h 30 par courriel à l'attention de monsieur Serge Villeneuve à [emploi@saint-donat.ca](mailto:emploi@saint-donat.ca). Notez que seules les personnes retenues seront contactées.